

nous pourrions inscrire au budget. Le gouvernement a l'intention durant les vacances de faire une enquête minutieuse, et je suis certain que si nous demandons un crédit à la prochaine session, dans le but de régler ces réclamations, nous recevrons l'appui de mon honorable ami.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Si je comprends bien, l'honorable ministre donne à entendre que l'enquête portera sur la somme. Le gouvernement s'engage pour ainsi dire à assumer la responsabilité, et cette enquête n'a pour but que de s'assurer du montant des paiements qui devront être faits. Est-ce bien cela ?

Le PREMIER MINISTRE : Pas précisément. Mon honorable ami sait qu'il n'y a pas de réclamation légale contre le gouvernement, il n'y a qu'une réclamation morale, et il est impossible que nous nous engagions à compenser toutes les pertes que l'on a pu subir. Mais le gouvernement croit que les juges qui ont eu la cause en mains ayant déclaré qu'il n'y a aucune réclamation légale, il peut agir conformément aux préceptes de la charité et de la compassion, en demandant au parlement de venir aux secours des indigents qui ont souffert.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Alors le gouvernement est disposé à accorder quelque chose ?

Le PREMIER MINISTRE : Oui.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Ce serait un malheur si nous allions admettre qu'il y a responsabilité légale. A mon sens, ce doit être une mesure de compassion.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Si je comprends bien, le gouvernement, tout en n'admettant pas sa responsabilité au point de vue légal, avant de s'engager à payer une réclamation, désire découvrir quelle somme il pourrait raisonnablement demander au parlement d'accorder. Mais, en substance, il donne à entendre dès maintenant qu'il est disposé à payer quelque chose ?

Le PREMIER MINISTRE : Oui.

Somme requise pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest l'aide donnée aux métis indigents durant les années 1895-96 et 1896-97..... \$500

Le CONTROLEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR (sir Henry Joly de Lotbinière) : Une partie de cette somme a déjà été payée par les officiers de la police à cheval, afin de veoir en aide aux métis. La somme n'a pas été entièrement dépensée, et la balance est pour subvenir aux cas de nécessité qui pourront se produire durant l'hiver. La condition des métis est maintenant très pitoyable au Nord-Ouest. Le père Lacombe a obtenu du gouvernement une concession de terres, et il s'efforce d'engager ceux qui sont le plus dans le besoin à aller s'y établir. Mais, en attendant, quelques-uns des métis sont exposés aux besoins et à la misère, et il a été entendu que la police à cheval serait autorisée à les soulager.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : N'est-ce pas là un crédit exceptionnel ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : La même chose se fait M. LAURIEU.

chaque année. Dans les cas de grande détresse, les officiers sont obligés d'y pourvoir de temps à autre à même leurs propres deniers. Comme mon honorable ami l'a expliqué, une partie de l'argent a déjà été dépensée, et il faut qu'elle soit remboursée :

Pour faire face aux dépenses d'une autre expédition par eau à la Baie d'Hudson pour connaître définitivement si c'est possible, la praticabilité de la route pour les fins commerciales..... \$35,000

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Naturellement, ce crédit s'explique de lui-même. En premier lieu, j'étais disposé à demander une somme d'argent égale à celle du coût de la première expédition du commandant Gordon ; mais mes collègues ont cru que nous ne ferions pas assez de progrès cette année pour justifier la demande de cette somme. Mais les arrangements préliminaires peuvent être faits moyennant \$35,000, et si nous sommes assez avancés pour envoyer une expédition le printemps prochain, nous pourrions nous procurer une autre somme, au cas où elle serait requise pour l'année prochaine. Je puis dire que l'expédition qui a été envoyée sous les ordres du commandant Gordon a coûté \$72,000 ; l'année suivante, le coût a été de \$30,000, et la troisième année, de \$10,000. Il est possible que nous ne puissions pas organiser l'expédition à temps pour qu'elle parte le printemps prochain, et s'il en est ainsi, nous serons peut-être obligés de demander un autre crédit l'année prochaine. Si cette entreprise doit être faite maintenant, il faut qu'elle soit bien faite. Il faut qu'elle soit faite de façon à ne pas laisser subsister l'ombre d'un doute, et si elle est faite avec soin, il n'y a aucun doute qu'elle coûtera plus d'argent. Tout ce que je demande maintenant, c'est cette somme pour faire les arrangements préliminaires.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Le ministre voudrait-il expliquer un peu plus en détail ce qu'il se propose de faire à ce sujet ? Se propose-t-il de noliser un vapeur spécial et d'engager un personnel spécial comme dans le cas du commandant Gordon ? En est-il arrivé à une conclusion quant au choix de l'officier commandant ? Le lieutenant Markham, aujourd'hui l'amiral Markham, est allé avec le commandant Gordon. J'ignore s'il était là en mission officielle.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Il n'était pas là en mission officielle.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable ministre a-t-il étudié le meilleur moyen de diriger cette expédition ? Il y a eu beaucoup de discussion au sujet du rapport du commandant Gordon. J'avais vraiment beaucoup de confiance dans le jugement et les aptitudes de cet officier. L'honorable ministre se rappellera qu'il y a eu entre l'amiral Markham et le commandant Gordon une dispute qui a duré pendant des années, au sujet du résultat de cette enquête et quant à la navigabilité de ces eaux pendant une certaine partie de l'année. L'honorable ministre (M. Davies) a-t-il étudié un plan propre à nous procurer un rapport plus satisfaisant quant à la condition réelle de la navigation,

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Je ne l'ai pas étudié à fond. Je me suis contenté de feuilleter les rapports du comman-